



Togo/Journée internationale de la jeunesse

A l'heure du bilan, reflet d'une jeunesse soutenue

Le monde célèbre ce vendredi 19 août 2022, la Journée internationale de la jeunesse (JIJ). Le Togo observe également cette journée dédiée à la jeune garde qui fait partie des priorités de l'exécutif togolais. Pour commémorer cette journée au Togo ...



PAGES 6&7

INCLUSION FINANCIERE



Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Aminou Adietou : Revendeuse de pagnes et des trousseaux de bébé à Kara

La contribution des femmes à l'entretien et au bien-être de la famille est essentielle à la survie non seulement des familles, mais aussi des communautés et des nations. On ne saurait ignorer l'apport des femmes ...

PAGE 2

POLITIQUE



Menaces sécuritaires

L'ANC se plaint-elle déjà des mesures prises par le gouvernement ?

L'Alliance nationale pour le changement (ANC) avait voulu organiser des manifestations le 3 juillet et le 31 juillet 2022 dans la préfecture d'Agoè-Nyivé. Les deux n'ont pas successivement reçu l'autorisation du préfet de cette localité, le colonel Awaté Hodabalo. Dans une lettre ...

PAGE 3

SANTE

Situation alimentaire et sanitaire

123,7 millions de dollars américains pour soutenir la corne de l'Afrique

Une crise alimentaire sans précédent menace la santé et la vie des habitants de la région de la Corne de l'Afrique. Des millions ...

PAGE 4



Stratégie de l'administration Biden

Le Togo et plusieurs pays bénéficient de 2 milliards de dollars des USA

Le Togo et d'autres pays africains vont bénéficier d'un appui des Etats-Unis pour renforcer la démocratie, la connectivité, l'économie et la protection de l'environnement. Un financement de 2 milliards \$ leur sera accordé sur une période de 10 ans dans ce sens.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Plus de 200 nouveaux pharmaciens enregistrés en 08 ans

Au Togo, le nombre de pharmaciens officiellement recensés est en pleine hausse. Ils sont au total 360 inscrits aujourd'hui au tableau de l'Ordre national des pharmaciens du Togo (ONPT), contre 150 il y a près d'une décennie, a révélé mardi le Dr Innocent Kpeto.

Le responsable, dont le mandat à la tête de l'ONPT s'est achevé fin juillet, a été reçu ce 09 août par le Premier ministre, avec le nouveau bureau élu.

« Nous avons inscrit pendant nos deux mandats au tableau de l'ordre, plus de 200 pharmaciens », a indiqué l'ancien président, rappelant dans son bilan les grandes actions entreprises : assise institutionnelle de l'ordre, renforcement de l'action aux côtés du gouvernement, lutte contre les faux médicaments, engagement dans la lutte contre les nouveaux défis de santé publique et le contrôle de l'accès à la profession, entre autres.

Au titre des prochains défis désormais, « continuer sur tout ce qui est acquis », explique le nouveau président, Dr Tufa Yawo Nyasenu. Notamment, « la stricte observance du code de déontologie par les pharmaciens, la compétence de ces pharmaciens qui sont les meilleurs spécialistes du médicament et qui vont contribuer à rendre disponibles ces médicaments de qualité sur toute l'étendue du territoire, ou encore notre rôle de promotion de la santé publique et la qualité des soins aux côtés des gouvernants ».

Affaire des 49 soldats ivoiriens

Quand les deux protagonistes rendent la médiation compliquée

L'affaire des 49 soldats ivoiriens arrêtés à l'aéroport de Bamako est loin d'avoir connu son dénouement. Les deux protagonistes ne rendent pas la tâche facile pour le médiateur, le président de la République togolaise Faure Gnassingbé. A cette allure peut-on espérer des lendemains meilleurs pour des relations apaisées entre ces deux pays, gage de la stabilité et de la paix dans la sous-région ...



PAGE 3

| | | | |
|---|--|--|---|
|  | <p>SOMMAIRE</p> <p>Situation alimentaire et sanitaire 123,7 millions de dollars américains pour soutenir la corne de l'Afrique</p>  <p>P 4</p> | <p>Stratégie de l'administration Biden Le Togo et plusieurs pays bénéficient de 2 milliards \$ des USA</p>  <p>P 5</p> | <p>Togo/Journée internationale de la jeunesse A l'heure du bilan, reflet d'une jeunesse soutenue</p>  <p>P 6 & 7</p> |
|---|--|--|---|

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Aminou Adietou : Revendeuse de pagnes et des trousseaux de bébé à Kara

La contribution des femmes à l'entretien et au bien-être de la famille est on le sait, essentielle à la survie non seulement des familles, mais aussi des communautés et des nations. On ne saurait ignorer l'apport des femmes. Même la femme âgée, contribue dans des proportions significatives, à l'économie et à l'acquisition des biens dans la famille, par toutes les activités domestiques et économiques qu'elle accomplit. C'est le cas de Aminou Adietou, revendeuse des trousseaux de bébé à Atakpamè. Cette mère de 7 enfants fait « marcher » le ménage avec son commerce qu'elle a financé avec le produit APSEF. Retour sur son histoire



Aminou Adietou

Fille de petits exploitants agricoles, Aminou Adietou a passé son enfance et son adolescence dans la précarité. Grâce à son courage et à sa ténacité, elle est titulaire d'un Certificat

d'Aptitude Professionnelle. Mais la vulnérabilité de ses géniteurs a contraint cette femme résiliente à se marier tôt. Devenue mère, elle a ressenti le besoin d'être économiquement

active pour aider son mari. N'ayant ni accès à la terre comme ses parents, ni au financement, elle doit surmonter de nombreux obstacles pour démarrer une activité et gagner

sa vie. Son idée, c'est de devenir commerçante. Elle réussit à épargner 30 000 FCFA, obtient 10 000 FCFA de la part de sa maman et se lance dans la revente des céréales. « C'était juste un petit commerce pour au moins être capable de donner argent de poche à mes enfants et de faire la cuisine sans forcément attendre mon mari », explique-t-elle.

Bien que cette activité ne soit consacrée qu'à régler de petits besoins dans le ménage, elle a permis à Aminou Adietou de retrouver confiance en elle et de s'affirmer dans sa communauté. Comme de nombreuses femmes Togolaises en couple, elle réussit avec cette activité à assurer l'entretien et l'éducation des enfants. En 2013, elle décide de laisser la revente des céréales et de démarrer la revente de pagnes à petits prix. Et ce fut une réussite. Rapidement, elle décide de chercher du fonds pour agrandir cette activité et surtout compléter avec la revente des trousseaux de bébé. « J'adore les enfants. Voilà pourquoi vendre des trousseaux de bébé faisait partie mes rêves » révèle-

t-elle.

Après trois ans de vaines tentatives de trouver une source de financement, en 2016, elle s'est vue octroyer un prêt 30 000 FCFA avec le produit Accès des Pauvres aux Services Financiers APSEF du FNFI. Ces fonds lui ont permis d'acheter des robes pour bébé. « Je voulais me lancer dans les trousseaux de bébé. Avec le premier prêt du produit APSEF, je me suis contentée de robes pour les fillettes. Avec mes épargnes, et les prêts successifs obtenus, j'ai réalisé mon rêve. Aujourd'hui si on parle des revendeuses des trousseaux de bébé à Atakpamè, on doit penser à moi. C'est une fierté. Je remercie le FNFI »

Son activité est florissante. Aujourd'hui son chiffre d'affaires tourne autour de 300 000 FCFA par mois. "

Améliorer la capacité des femmes à se procurer des revenus est un pas essentiel dans l'amélioration de la condition féminine. L'autonomie et la confiance en soi vont de pair avec la démarginalisation...

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatine
E-mail : atogomatine@gmail.com
Site web: www.togomatine.tg
Tw: @togomatine1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Affaire des 49 soldats ivoiriens

Quand les deux protagonistes rendent la médiation compliquée

L'affaire des 49 soldats ivoiriens arrêtés à l'aéroport de Bamako est loin d'avoir connu son dénouement. Les deux protagonistes ne rendent pas la tâche facile pour le médiateur, le président de la République togolaise Faure Gnassingbé. A cette allure peut-on espérer des lendemains meilleurs pour des relations apaisées entre ces deux pays, gage de la stabilité et de la paix dans la sous-région ouest-africaine ?

Lorsque l'affaire a éclaté, aucun dirigeant de la sous-région ne s'y est vraiment intéressé. Mais, le Togo qui était déjà sur d'autres fronts, n'a pas voulu se dérober. Selon des informations révélées il y a quelques jours, il y a eu une rencontre à Lomé entre les deux protagonistes à l'initiative du président Faure Gnassingbé et de son chef de la diplomatie le professeur Robert Dussey. Mais, cela s'est visiblement terminé sur un échec. Les autorités maliennes auraient voulu une déclaration publique de la part des autorités ivoiriennes

qui reconnaîtraient leur faute.

Mais, ces derniers ne seraient pas prêts à changer leur version de l'histoire pour ne pas perdre la face. Les autorités maliennes, pour leur part, n'accepteraient une éventuelle libération des prisonniers qu'à cette condition. De la mer à boire pour le président Ouattara et son gouvernement.

L'on apprend qu'une nouvelle rencontre pourrait encore se tenir. La diplomatie togolaise serait en train de vouloir faire une nouvelle tentative. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas d'autres

choix que de continuer à essayer de rapprocher les positions, que cela soit lors des rencontres formelles ou par des

RFI à Bamako, Serge Daniel, faisait quelques révélations dans cette affaire : certains militaires en détention

ne sont pas enfermés dans des cellules ; il y a au moins deux femmes dans le groupe ; et après plusieurs tentatives, un



Assimi Goïta (à gauche) et Alassane Ouattara

discussions de couloirs. Il y a quelques jours, le correspondant de

auraient été malades, mais dans l'ensemble cela devrait aller ;

diplomate ivoirien a pu leur rendre visite.

Edem Dadzie

Menaces sécuritaires

L'ANC se plaint-elle déjà des mesures prises par le gouvernement ?

L'Alliance nationale pour le changement (ANC) avait voulu organiser des manifestations le 3 juillet et le 31 juillet 2022 dans la préfecture d'Agoè-Nyivé. Les deux n'ont pas successivement reçu l'autorisation du préfet de cette localité, le colonel Awaté Hodabalo. Dans une lettre signée par maîtresse Isabelle Améganvi, vice-présidente, le parti exprime sa désapprobation.



Isabelle Améganvi

« Le contexte sécuritaire sous-régional et national actuel et la nécessité de préserver la sécurité et l'ordre public que vous brandissez, prévalaient aussi quand le même 31 juillet, date prévue pour la tenue du meeting de l'ANC,

la télévision nationale TVT diffusait allègrement les images de manifestations publiques organisées par des responsables du RPT/Unir dans les préfectures de la Binah et des Lacs », écrit la vice-présidente de l'ANC.

même les plus iniques, sont mis en branle pour interdire des manifestations similaires organisées par les partis de l'opposition et les organisations de la société civile », poursuit Isabelle Améganvi. On peut facilement

comprendre la réaction de l'ANC qui voudrait après des mois de restrictions liées à la Covid-19, retrouver la proximité avec ses militants. Mais, il semble aussi que la situation sécuritaire actuelle ne soit pas de nature à rassurer les autorités compétentes qui préfèrent jouer la carte de la prudence.

C'était déjà le cas avec la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), qui il y a quelques semaines, a dû purement et simplement annuler les manifestations qu'elle prévoyait d'organiser dans le Grand Lomé. Mais, on avait cru comprendre que les autorités de l'Administration territoriale et celles de la Sécurité étaient prêtes à discuter pour trouver une solution médiane...

C'est sans doute à cela que les acteurs doivent aller. On se souvient quand même que l'ANC était représentée par Francis Pedro Amouzoun à la réunion tenue la semaine dernière par le Premier ministre. Étant donné que la réunion visait à exposer

aux acteurs politiques les mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre le terrorisme et celles qui pourraient intervenir prochainement, c'était l'occasion pour eux de poser clairement le débat.

L'ont-ils fait ? La presse n'était pas dans la salle. Mais le communiqué publié ensuite montrait qu'il y avait eu de riches échanges avec des propositions de la part des acteurs politiques. A la sortie, les déclarations allaient dans le même sens. Alors, les acteurs politiques ont-ils posé la question de leur mobilité sur le territoire pour rencontrer leurs militants ?

D'ailleurs l'on s'achemine vers les élections régionales. Comment les partis politiques pourront-ils faire campagne s'ils ne peuvent pas organiser de rassemblements publics ? Les acteurs, tous bords confondus ont donc tout intérêt à se pencher sur la question, afin de trouver des moyens pour parler à leurs militants.

TM

Situation alimentaire et sanitaire

123,7 millions de dollars américains pour soutenir la corne de l'Afrique

Une crise alimentaire sans précédent menace la santé et la vie des habitants de la région de la Corne de l'Afrique. Des millions de personnes, y compris des enfants, sont en danger. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a besoin de 123,7 millions de dollars des États-Unis (USD) pour mener à bien son action jusqu'en décembre 2022. L'organisation vient de lancer un appel de fonds.



Un agent de santé donnant des soins à un enfant

On estime que plus de 80 millions de personnes dans les sept pays de la région (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud) sont en situation d'insécurité alimentaire, et que plus de 37,5 millions de personnes sont classées dans la phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, une phase de crise où les gens doivent vendre leurs biens pour se nourrir et nourrir leurs familles, et où la malnutrition sévit.

Sous l'effet des conflits, des changements climatiques et de la pandémie de Covid-19,

Malheureusement, le monde est entré dans une sévère crise dont les conséquences ne sont qu'à leurs début. Pendant ce temps, la Covid-19 et son corollaire n'avaient pas encore dit leurs derniers mots. Les impacts des changements climatiques empêchent la production ou détruisent les récoltes dans ces pays où la précarité était déjà monnaie courante.

« La famine non seulement menace directement la santé et la survie de millions de personnes dans la région de la corne de l'Afrique, mais elle affaiblit également les

des traitements et des moyens de défense contre les maladies infectieuses », a-t-il ajouté.

Les fonds serviront à prendre des mesures d'urgence pour préserver des vies, notamment en

risque de traumatismes et de blessures est élevé car la violence, y compris la violence sexiste, est en hausse. Des flambées de rougeole frappent six des sept pays où la couverture vaccinale est faible.

Les pays luttent simultanément contre des flambées de choléra et de méningite alors que les conditions d'hygiène se sont détériorées, que l'eau potable se fait rare et que les gens quittent leur maison à pied pour trouver de la nourriture, de l'eau et des pâturages pour leurs animaux.

La région compte déjà 4,2 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile environ, et ce nombre devrait augmenter alors que de plus en plus de personnes sont forcées de quitter leur domicile. Lorsqu'elles se déplacent, les communautés ont plus

ont assez à manger et qu'ils disposent d'eau potable. Mais dans de telles situations, l'accès aux services de santé de base est également essentiel », a déclaré le Dr Michael Ryan, directeur exécutif du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. « Des services tels que les programmes d'alimentation thérapeutique, les soins de santé primaires, la vaccination, les accouchements sûrs et les services mère-enfant sont une question de vie ou de mort pour ceux qui sont confrontés à ces terribles circonstances », a-t-il ajouté.

L'OMS a déjà débloqué 16,5 millions USD de son fonds de réserve pour les situations d'urgence afin que les populations aient accès aux services de santé, traitent les enfants



Un homme servant de l'eau à son bétail

cette région est devenue un foyer de famine, ce qui a des conséquences désastreuses pour la santé et la vie de la population. Les Nations unies avaient prévenu que le jeu dangereux auquel se livrent les grandes puissances dans le cadre de la guerre russo-ukrainienne allait être préjudiciable aux plus vulnérables.

défenses de l'organisme et favorise la survenue de maladies », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS.

« L'OMS attend de la communauté internationale qu'elle soutienne son action sur le terrain pour répondre à cette double menace, en fournissant aux personnes souffrant de malnutrition



Des abris de fortune

renforçant la capacité des pays à détecter les flambées épidémiques et à y faire face, en achetant des médicaments et des équipements vitaux et en assurant la distribution, en repérant et en comblant les lacunes dans les prestations de soins et en fournissant des traitements aux enfants malades et souffrant de malnutrition sévère.

Tandis que la prochaine saison des pluies s'annonce mauvaise, la situation s'aggrave. Des décès évitables d'enfants et de femmes en couches ont déjà été signalés. Le

de mal à accéder aux soins de santé, déjà insuffisants après des années de

malades souffrant de malnutrition sévère et de prévenir, détectent et



Un camp de réfugiés

sous-investissement et de conflits.

« Il faut absolument s'assurer que les gens

combattent les flambées de maladies infectieuses. Mais, c'est loin d'être suffisant.

Edem Dadzie

Stratégie de l'administration Biden

Le Togo et plusieurs pays bénéficient de 2 milliards \$ des USA

Le Togo et d'autres pays africains vont bénéficier d'un appui des Etats-Unis pour renforcer la démocratie, la connectivité, l'économie et la protection de l'environnement. Un financement de 2 milliards \$ leur sera accordé sur une période de 10 ans dans ce sens.

Au cours de son déplacement lundi 8 août sur le continent africain, précisément en Afrique du Sud, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, a soutenu l'importance de ce financement à une époque marquée par plusieurs crises (Covid-19, guerre en Ukraine, terrorisme...).

Ce programme « Global Fragility Act » qui va profiter aux pays comme le Mozambique, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Togo... vient à point nommé. Il est conçu sur la base « des décennies de leçons apprises en matière de prévention des conflits, comme le fait de cultiver de bonnes relations entre les dirigeants communautaires, les responsables gouvernementaux et les forces de sécurité, qui sont essentielles pour désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégèrent en violence, et de renforcer la résilience

face aux effets déstabilisants du changement climatique, comme des sécheresses plus fréquentes et plus graves », a souligné le chef de la diplomatie américaine.

Démographie

La nouvelle stratégie de l'administration Biden pour le partenariat entre l'Afrique subsaharienne et les Etats-Unis s'appuie sur la démographie du continent car « ... d'ici 2050, une personne sur quatre sur la planète que nous partageons sera africaine », a-t-il souligné.

De fait, il s'agira pour les bénéficiaires de se remettre de la pandémie, de créer des opportunités économiques à grande échelle, de faire face à la crise climatique, d'élargir l'accès à l'énergie, de revitaliser les démocraties... En Afrique subsaharienne, le programme dispose de quatre priorités.

Il favorisera l'ouverture, c'est-à-dire la capacité des individus, des communautés et des nations à choisir leur propre voie et à façonner le monde. Pour ce faire, les Etats-Unis vont s'associer aux gouvernements,

le Mozambique est que les fournisseurs s'appuient sur des centres de données situés à des centaines, voire des milliers de kilomètres. Nous travaillons avec des pays et des entreprises africains pour changer cela. La US Development

renforcer la démocratie et la sécurité.

Opportunités économiques

« Troisièmement, nous travaillerons ensemble pour nous remettre de la dévastation causée par le COVID-19 et jeter les bases d'opportunités économiques durables et à grande échelle pour améliorer la vie de notre peuple », a-t-il ajouté.

Pour finir, les Etats-Unis souhaitent mener une transition vers une énergie propre pour sauver la planète qui s'adapte aux effets du changement climatique et fournit de l'énergie pour alimenter les opportunités économiques. « Les Nations unies reconnaissent l'Afrique comme la région du monde la plus vulnérable aux effets du climat. Il n'y a pas si longtemps, nous devions imaginer ces effets. Aujourd'hui, nous les vivons. Vous l'avez vu en avril, lorsque des inondations catastrophiques ont tué plus de 400 personnes autour de Durban », fait rappeler le diplomate américain.

Félix Tagba



Anthony Blinken

aux entreprises et aux entrepreneurs africains pour construire et adapter l'infrastructure. L'objectif est d'arriver à un internet ouvert, fiable, interopérable et sécurisé ; des centres de données innovantes...

« Aujourd'hui, l'une des raisons pour lesquelles le service Internet est si inégal dans des endroits comme

Finance Corporation investit 300 millions de dollars dans le financement du développement, de la construction et de l'exploitation de centres de données dans la région, y compris ici en Afrique du Sud. », a expliqué Blinken.

Les Etats-Unis d'Amérique veulent aussi travailler avec des partenaires africains pour

SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE A BAS DE REQUETE N°2758/2022 DU 28 JUILLET 2022 A FIN DE DESIGNATION D'ORGANES ET LIEUX D'ANNONCES JUDICIAIRES ET DE PRENOTATION DE TITRE FONCIER

AN DEUX MIL VINGT-DEUX ET LE *Souzy (12) août*

A la requête de Maître Daniel Ekoué DOSSEH-ADJANON, Notaire à Lomé, 03 Rue Khra, Place Anani SANTOS, Tél : (228) 22 22 53 86/22 21 81 00/90 04 46 90, demeurant et domicilié en ladite Ville ;

contre Me Basile Anani AMEKUDJI Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1^{ère} Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite Ville, 5, Rue Marché Ségoué Place ANANI SANTOS Souvigné

Avons signifié et en tête de celle des présentes laissé à :

- Les héritiers, ayants-cause ou ayants-droit de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR, demeurant et domiciliés à Lomé, où étant et parlant à : *les requies ne ont pas de domicile ni résidence connues par Maître D. E. DOSSEH-ADJANON, Notaire à Lomé, nous avons comparé à l'article 53 du Code de Procédure Civile procédés à la signification de l'ordonnance à bas de requête N° 2758/2022 du 28 juillet 2022 par affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de Première Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN dirigé par le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé et ce suivant l'ordonnance susvisée*

* Copie certifiée conforme de l'ordonnance N°2758/2022 rendue le 28 Juillet 2022 par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, dont le dispositif est ainsi libellé :

PAR CES MOTIFS

- Désignons TOGO-PRESSE, TOGO MATIN, RADIO-LOME et NANA FM puis la Porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé et les murs de l'immeuble sis à KODJOVIAKOPE 617, avenue Duisburg pour respectivement recevoir, publier et diffuser l'annonce judiciaire ci-après :
 - « Tout héritier, ayant-cause ou ayant-droit de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR décédé à Paris-18^e [France] le 17 mars 2021 est invité à se présenter près du Notaire Maître DOSSEH-ADJANON, en son Office sis à Lomé lieudit Fréau Jardin au 03 rue Khra, Place Anani Santos, pour affaire le concernant, muni d'une pièce d'état civil et d'une carte d'identité, dès connaissance prise des présentes et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2022 ».
- Ordonnons, la prénotation du titre foncier numéro 1847 TT Vol. X F° 117 objet d'une promesse de vente ;
- Ordonnons la signification de la présente décision à tout sachant notamment à Maître Folly Gnavo ATTIVI, Avocat au bureau du Togo,
- Disons qu'il nous sera référé.

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT

Et nous leur avons, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de l'ordonnance à bas de requête susvisée ainsi que celle du présent exploit dont le coût est :

L'HUISSIER.

4

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

LE PRESIDENT,

ORDONNANCE N° *2758* /2022

Nous **Kossi KUTUHUN**
Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé

Vu la requête qui précède de Maître Daniel E. DOSSEH-ADJANON, Notaire à Lomé sollicitant des mesures en vue d'une part de révéler les héritiers de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR décédé à Paris-18^e (France) le 17 mars 2021 et d'autre part de sauvegarder les droits et intérêts de Dame DRAVIE-AHIEKPOR épouse d'ALMEIDA bénéficiaire d'une promesse de vente de la part du défunt et portant sur le bien objet du Titre foncier numéro 1847 TT Vol. X F° 117 sis à Lomé, 617, Avenue Duisburg ;

Vu les dispositions des articles 58, 163, 165 et suivants du code de procédure civile et 877, 1589 alinéa 1, 1991 alinéa 2 du code civil puis 310 du nouveau code foncier et domanial du Togo ;

Attendu que la demande du requérant est fondée ;

Qu'il échet d'y faire droit :

PAR CES MOTIFS

- Désignons TOGO-PRESSE, TOGO MATIN, RADIO-LOME et NANA FM puis la Porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé et les murs de l'immeuble sis à KODJOVIAKOPE 617, avenue Duisburg pour respectivement recevoir, publier et diffuser l'annonce judiciaire ci-après :
 - « Tout héritier, ayant-cause ou ayant-droit de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR décédé à PARIS-18^e [France] le 17 mars 2021 est invité à se présenter près du Notaire Maître DOSSEH-ADJANON, en son Office sis à Lomé lieudit Fréau Jardin au 03 rue Khra, Place Anani Santos, pour affaire le concernant, muni d'une pièce d'état civil et d'une carte d'identité, dès connaissance prise des présentes et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2022 ».
- Ordonnons, la prénotation du titre foncier numéro 1847 TT Vol. X F° 117 objet d'une promesse de vente ;
- Ordonnons la signification de la présente décision à tout sachant notamment à Maître Folly Gnavo ATTIVI, avocat au barreau du Togo.

Disons qu'il nous en sera référé.

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé le *10 Août 2022*
Me Basile Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice

Fait en notre Cabinet au Palais Justice
A Lomé, le 26 JUIL 2022
le PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Kossi KUTUHUN

Togo/Journée internationale de la jeunesse

A l'heure du bilan, reflet d'une jeunesse soutenue

Le monde célèbre ce vendredi 19 août 2022, la Journée internationale de la jeunesse (JIJ). Le Togo observe également cette journée dédiée à la jeune garde qui fait partie des priorités de l'exécutif togolais. Pour commémorer cette journée au Togo, le ministère du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, à travers la direction de la jeunesse, en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), organise des activités en faveur de la jeunesse. En 2021, de nombreux jeunes ont bénéficié des dites activités. Un an après, les résultats sont probants, au sortir d'une visite de terrain effectuée le mercredi mardi 9 août 2022.

La Journée internationale de la jeunesse (JIJ), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1999, est commémorée chaque année le 12 août, afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de la jeunesse et célébrer le potentiel des jeunes en tant que partenaires dans la société.

Au Togo, depuis 2014, parmi les activités marquant cette journée au Togo, on note une cérémonie de remise de chèques aux associations de jeunes ayant présenté les meilleurs projets à l'issue du concours d'appel à projets, la remise de kits d'outillage aux jeunes artisans diplômés des Centres d'initiation professionnelle (CIP) et des Centres ruraux d'activités socio-éducatives (CRASE), afin qu'ils puissent s'installer à leur propre compte. A l'occasion de l'édition 2022 de la JIJ, Togo Matin fait un focus sur les

« Le style des duchesses » à Avédji. Spécialisée dans la couture dame et enfant, Noélie est indépendante aujourd'hui. « Le gouvernement m'a offert deux machines à coudre grâce auxquelles j'ai ouvert mon atelier. J'arrive à subvenir à mes besoins et à ceux de la famille. Je paie le loyer, l'électricité, et j'arrive à épargner quinze mille francs (15 000 FCFA) par mois. Je n'ai pas encore d'apprenti et le travail repose sur moi mais je m'en sors car c'est ma passion et je suis dévouée à elle », a-t-elle témoigné.



Ama Noélie Agbedanou dans son atelier

lauréats des associations de jeunes, les artisans diplômés et les jeunes dans les centres aérés.

Ama Noélie Agbedanou, visage d'une artisane accomplie

Lors de la célébration de la Journée internationale de la jeunesse, Mlle Ama Noélie Agbedanou, la vingtaine, a bénéficié des kits de couture après avoir appris le métier au centre des jeunes d'Avédji. Elle a reçu deux machines à coudre qui lui ont permis d'ouvrir son atelier de couture.

« Mon objectif est d'associer la mercerie avec des machines de surfilage. Pour cela il me faut des moyens financiers car ce que j'épargne par mois ne peut couvrir ces dépenses. Avec le temps je vais solliciter les institutions financières pour réaliser le projet. Je profite de l'occasion pour dire un sincère merci au ministère (ministère du Développement à la base, ndlr) et à la direction de la jeunesse pour leur soutien. Je les encourage à continuer par soutenir la jeunesse et que les jeunes saisissent ces opportunités », déclare Ama

Noélie Agbedanou.

Le fruit des centres aérés de vacances

Outre les artisans, il est également mis en place des centres aérés de vacances, où pendant deux semaines en période de vacances, les jeunes sont formés à la pâtisserie, au

à la base, à travers un appel à projet. En 2020, l'Organisation de jeunes engagés pour le développement durable (OJEDD) a bénéficié d'un appui financier de cinq cent mille (500 000) FCFA. Elle a mis en œuvre le projet de renforcements de capacités des jeunes garçons et filles vulnérables d'Agou sur



OJEDD, photo de famille de la mise en œuvre du projet

perlage, à la décoration, etc. Yemah Sadath M'Belou, titulaire d'une licence en comptabilité contrôle audit, vit aujourd'hui de la pâtisserie grâce à la formation en pâtisserie au centre aéré. Pour le jeune Sadath, tout a commencé il y a huit (8) ans. « J'ai suivi la formation en 2014 en art culinaire grâce à l'opportunité du ministère. En 2015 et 2016, j'ai toujours participé à la formation. J'étais dévoué car la cuisine est une passion pour moi. Notre formatrice, ayant remarqué mon attachement, m'a pris sous ses ailes afin de l'aider dans ses activités de pâtisserie. C'est ainsi que j'ai commencé par acquérir de l'expérience dans le domaine. Nous recevons des commandes et nous faisons les croissants, gâteaux, pizzas, cakes, etc. Avec l'expérience, j'arrive à vivre de cela car être étudiant n'est pas un métier. Aujourd'hui, je suis assistant de la dame et je l'aide dans les formations qu'elle donne. Je suis devenu donc formateur également et pour ces vacances 2022, je vais former les jeunes à l'occasion du centre aéré dont je suis issu. Merci au gouvernement pour ces efforts car cela nous permet d'avoir un métier au bout des doigts », nous a confié Yemah Sadath M'Belou.

OJEDD, des actions multiformes grâce à l'appuis du gouvernement

Un appui financier aux organisations de jeunes fait également partie des actions du ministère du Développement

leurs rôles dans la lutte contre les changements climatiques notamment dans l'agroécologie et les techniques innovantes de gestion durable des terres. Il s'est agi de trois jours de formation qui a eu lieu sur le site d'expérimentation agroécologique de l'ONG WEP-TOGO à Agou Nyogbo du 25 au 27 septembre 2020 avec une trentaine de participants venue de Agou et d'autres localités.

La formation a permis aux jeunes de suivre les communications sur les changements climatiques, la dégradation des terres et la biodiversité, sur l'agroécologie, les techniques innovantes de gestion durable des terres ainsi que les ateliers pratiques sur la mise en place d'une pépinière et l'agriculture hors-sol, ensuite a suivi l'atelier pratique sur le compostage, et enfin l'atelier pratique sur la mise en place des planches de cultures maraichères, l'élevage des caprins et volailles, à les mobiliser en coopérative. C'était l'occasion de les mettre en contact avec des personnes-ressources expérimentées de l'Icat, de l'Infa de Tové, de WEP-TOGO, et d'autres structures qui ont une expérience avérée dans le domaine de l'agriculture durable. Enfin, ce projet a permis de redonner espoir à la jeunesse afin de prendre en main le sort de leur activité agricole et aussi d'encourager certains à se lancer dans le domaine porteur pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme

national de développement (PND) au Togo.

Le 9 août 2022, au siège de l'OJEDD sis à Agbalepedo, le directeur exécutif de l'association, Kevin Ossah, est revenu sur la portée de

terres. Cela a été d'une grande importance, les jeunes ont été très émerveillés parce qu'à la base, c'étaient des jeunes qui faisaient l'agriculture, mais très désœuvrés qui n'arrivent pas à avoir de bons rendements », nous a expliqué Kevin Ossah,



Les membres de l'OJEDD en séance de travail

ce financement. « Depuis la création de notre association en juin 2017, c'est la première fois (en 2020, ndlr) que nous recevons un financement de l'État et c'est un honneur pour nous. Nous avons montré aux jeunes comment nous pouvons innover en matière d'agriculture, comment nous pouvons utiliser d'autres techniques comme le compostage, le paillage, les techniques d'agroécologie pour améliorer le rendement et amener la fertilité des

directeur exécutif de l'OJEDD.

L'appui aux jeunes de 2014 à 2022

Selon les statistiques de la direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, de 2014 à 2019, 4050 jeunes ont participé aux centres aérés de vacances. Entre 2015 et 2021, 72 associations ont été primées. Sur la période 2015-2021, 263 artisans composés de couturiers, maçons, menuisier, mécaniciens, etc. ont bénéficié

de leurs outils professionnels.

« En 2021, toutes les associations sélectionnées et tous les artisans diplômés ont reçu l'appui du ministère. À travers ces appuis, nous voulons redynamiser la vie associative. Amener les jeunes à avoir foi à adhérer aux associations parce que ces organisations sont un créneau où le jeune peut apprendre, peut s'exprimer, peut développer ses talents. En apportant ces appuis, nous voulons également amener le jeune à s'engager véritablement dans ces associations. C'est le lieu de remercier l'UNFPA qui nous appuie depuis le début

l'emploi des jeunes.

JIJ 2022 : 10 millions de FCFA pour la jeune garde

Pour cette année 2022, le ministère du Développement à la base, à travers la direction de la jeunesse, avec l'appui de l'UNFPA, accompagne toujours les jeunes. La célébration de l'édition 2022 de la journée internationale de la jeunesse qui a lieu ce vendredi 12 août avec la cérémonie de récompense. Au total, 72 artisans diplômés seront outillés. 20 nouvelles associations dont 10 masculines et 10 féminines reçoivent des chèques pour la mise en



Jean Djanguenan (direction de la jeunesse)

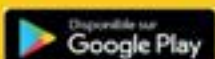
et qui croit également en la jeunesse togolaise », nous a fait savoir Jean Djanguenan, chef session, prévention et lutte contre les fléaux sociaux à la direction de la jeunesse et de

œuvre de leurs projets, le tout à hauteur de 10 millions de FCFA. Les centres aérés de vacances ont débuté et ce pour deux semaines.

Attipoe Edem Kodjo

**Tous mes services
au bout du doigt ?
Clic, Appli TMoney !**

TMoney



Téléchargez et utilisez gratuitement l'Appli.

Distributeur Officiel IS BANK Togo en Mobile Money

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso; Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Béniglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 22 42 12 07

MANNEQUINAT & HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD; Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA: Salle GYM TONIC.

Tél: 90 79 79 90

COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;

Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME);

Tél: 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine);

Tél: 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)

Tél: 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)

Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél: 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE: Tél: 22 22 66 11

TOGO TELECOM: Tél: 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filao; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»

Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss);

Tél: 90 04 76 60

GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

Arbitrage

sous les auspices de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)
de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

Affaire 003/2021/ARB

Société Afriland First Bank Côte d'Ivoire

Société Wari Sénégal

Maitre Jean-Luc D. Varlet

29 boulevard Clozel

Immeuble TF, 2^e étage

25 BP 7 Abidjan 25

courriel: cabild.varlet@gmail.com

Directeur général de la société Wari Sénégal

Immeuble Wari

20 rue Amadou Assane N'Doye

Dakar


courriels: amadou.doye@wari.com

aguy.dinw@wari.com

james.bilme@wari.com

line.diane@wari.com

marins.kohon@wari.com



SIGNIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CADRAGE

L'an deux mil vingt-deux (2022) :

Et le mercredi treize (13) juillet à 13 heures 02 minutes ;

A la requête de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), ayant son siège à Abidjan, prise en la personne de son représentant légal y demeurant et domicilié,

Avons signifié en tête des présentes remis et laissé à la société Wari S.A., ayant son siège à Lomé (Togo), rue des Sarrasins Above, représentée par son Directeur Général, y demeurant et domicilié, où étant en ses bureaux et parlant à : *Par affichage à la porte principale de l'architecture du Tribunal de Commerce de Lomé, conformément à l'article 57 du Code de procédure civile, et ce parce que nous ne connaissons pas la nouvelle adresse de la destinataire pour délivrer l'acte.*


Copie du procès-verbal de la réunion du cadrage daté du treize (13) mai 2022 ;

Cette signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE N'EN IGNORE

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie du procès-verbal susvisé ainsi qu'une copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA.

L'HUISSIER



Procès-Verbal de la réunion de cadrage

Le 13 mai 2022 à compter de 11H (heures de Dakar et d'Abidjan) s'est tenue par le biais d'une visio-conférence la réunion de cadrage destinée à organiser la procédure arbitrale dans l'affaire opposant :

la société Afriland First Bank Côte d'Ivoire (ci-après la demanderesse), Société anonyme immatriculée au registre du commerce et du crédit mobiliers d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1996-B-194097, dont le siège social est sis à Abidjan-Plateau, Avenue Noguès, Immeuble Woodin Center, 01 BP 6928 Abidjan 01,

à

la société Wari Sénégal (ci-après la défenderesse), Société anonyme immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Dakar sous le numéro SN-DKR-2008-B-8683, dont le siège social est sis à Dakar, Immeuble Wari 20, rue Amadou Assane N'doye.

Lesdites sociétés mentionnées ci-dessus étant désignées ensemble comme les parties.

Étaient présents à la réunion :

-Madame Aminata Touré, co-arbitre nommée par la demanderesse et confirmée par la CCJA ;

-Madame Atinoukè Amadou, co-arbitre nommée par la CCJA dans le silence de la défenderesse ;

-Monsieur Sébastien Manciat, proposé comme président du tribunal arbitral par les co-arbitres et confirmé par la CCJA ;

-Madame Olga Kouamé, représentante de la société demanderesse, chef de Département juridique ;

-Maitre Jean-Luc D. Varlet, conseil de la partie demanderesse ;

-Monsieur Aboukar Sidik Bombu, collaborateur de Maître Varlet, conseil de la partie défenderesse.

A également assisté à la réunion dans une fonction consultative, Monsieur Narcisse AKA, Secrétaire général de la CCJA.

Était absente et non représentée la société Wari Sénégal, défenderesse dans la présente instance, dûment informée et convoquée par courriels en date des 21 avril et 11 mai 2022 adressés à ses représentants et significations faites par huissier de justice, tant à Dakar le 9 mai 2022 qu'à Lomé le 11 mai 2022, aux dernières adresses connues respectivement de la société Wari Sénégal et de la société Wari, cette dernière étant intervenue dans le présent litige opposant la société Afriland First Bank Côte d'Ivoire à la société Wari Sénégal.

Page 2 sur 6

③

- e) propose que le droit applicable à la convention d'arbitrage soit le droit applicable en Côte d'Ivoire ainsi que le Règlement d'arbitrage de la CCJA ;
- d) propose que le droit applicable à la procédure d'arbitrage soit le Règlement d'arbitrage CCJA ;
- vi) relève qu'il résulte du choix des parties exprimé à l'article 22 de leur contrat de partenariat que le droit applicable au fond du litige est le droit applicable en Côte d'Ivoire en ce compris les dispositions pertinentes des actes uniformes OHADA et la législation du pays.

4) Est constatée l'absence d'accord des parties quant à l'existence d'une convention d'arbitrage et l'absence de réponse de la partie défenderesse sur tous les points de demande d'arbitrage adressée par la société Afriland First Bank Côte d'Ivoire au Secrétaire de la CCJA et enregistrée par ce dernier le 26 avril 2021. Le tribunal arbitral devra donc statuer sur ces points dans la sentence arbitrale qu'il devra rendre.

5) Est constatée l'absence d'accès des parties sur la possibilité de conférer au tribunal arbitral constitué les pouvoirs d'arbitrage amiable. En conséquence le tribunal arbitral statuera donc exclusivement en droit.

6) Est proposé le calendrier procédural prévisionnel suivant :

- le mémoire en demande devra être envoyé par la demanderesse au plus tard le dimanche 12 juin à 23H59 GMT (fuseau horaire d'Abidjan et de Dakar), soit dans un délai de 30 jours à compter de la date de la réunion de cadrage ;
 - le mémoire en défense devra être envoyé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi à la défenderesse du mémoire en demande de la demanderesse, soit au plus tard le mardi 12 juillet à 23H59 GMT.
- Les mémoires devront être envoyés chacun sous forme de deux documents électroniques l'un en format pdf, l'autre en format ouvert (doc, docx, odt, etc.), seul le document en format pdf faisant foi. De la même manière, toutes les communications des parties avec le tribunal ou du tribunal vers les parties s'effectueront sous forme électronique.

Si elle est demandée par l'une des Parties ou décidée par le tribunal arbitral, une audience aura lieu le mercredi 20 juillet 2022, par visioconférence ou en présentiel, à une heure et dans un lieu (si l'audition est organisée en présentiel) qui restent à définir.

La clôture de la procédure interviendra le mercredi 27 juillet 2022 à 23H59 GMT.

Le projet de sentence sera transmis au Secrétaire général de la CCJA au plus tard le lundi 19 septembre pour examen par la Cour, avant communication de la sentence arbitrale aux parties.

La demanderesse envoie le calendrier procédural prévisionnel tel qu'il vient d'être établi.

Page 4 sur 6

⑤

Aux termes des échanges qui ont pu avoir lieu lors de cette réunion de cadrage et conformément aux dispositions du Règlement d'arbitrage de la CCJA applicable à la présente procédure, notamment de son article 15 :

1) Est constatée la saisie du tribunal arbitral constitué de la manière suivante dans la présente affaire :

-la demanderesse a désigné Madame Aminata Touré, magistère de nationalité ivoirienne, comme co-arbitre, désignation confirmée par la CCJA dans sa décision n°162/2021 du 12 novembre 2021 ;

-devant le refus de la partie défenderesse, la CCJA lui a fait parvenir une liste de personnes proposées aux fonctions de co-arbitre par une décision n°162/2021 du 12 novembre 2021. Toujours devant le refus de la défenderesse, la CCJA a procédé à la nomination de Madame Atinoukè Amadou, avocate au barreau de Paris et de nationalité franco-béninoise, comme co-arbitre par sa décision n°049/2022 du 4 mars 2022 ;

- les deux co-arbitres ont proposé que soit désigné Monsieur Sébastien Manciat, professeur de droit de nationalité française, comme président du tribunal arbitral, désignation confirmée par la CCJA par sa décision n°063/2022 du 8 avril 2022.

2) Est précisée de la manière qui suit les prétentions de la partie demanderesse :

La demanderesse expose qu'un contrat intitulé « Contrat de partenariat » a été conclu entre les parties en avril 2015. La demanderesse prétend que dans l'exécution de ce contrat, elle reste créancière de la société Wari Sénégal pour une somme de près de 2 milliards de francs CFA. La société Afriland First Bank Côte d'Ivoire demande à ce que la défenderesse soit condamnée par le tribunal arbitral à lui :

- a) payer cette somme, augmentée des intérêts moratoires à compter de la mise en demeure de la défenderesse le 15 décembre 2020 ;
- b) verser une somme de 1 milliard de francs CFA au titre des dommages et intérêts ;
- c) rembourser les frais et débours qu'elle aura dû engager au titre de la présente procédure arbitrale.

3) Est constatée l'absence d'accord des parties sur le siège de l'arbitrage, la langue de l'arbitrage, la loi applicable à la convention d'arbitrage et à la procédure de l'arbitrage. Statuant sur ces questions après avoir relevé les souhaits de la demanderesse à ce sujet, exprimés tant dans sa requête d'arbitrage que lors de la présente réunion de cadrage, le tribunal arbitral :

- a) relève que le siège de l'arbitrage a été fixé par la CCJA à Abidjan par une décision n°102/2021 du 26 juillet 2021, le tribunal arbitral pouvant toutefois, sauf accord contraire et après consultation des parties, tenir des audiences et réunions en tout lieu qu'il considère opportun ;
- b) décide que la langue de l'arbitrage sera le français ;

Page 2 sur 6

④

7) Sont actés avec exposés (obligations légales) les modes de transmission suivants :

- a) chaque Partie transmettra une copie des mémoires et de toutes communications écrites liées aux mémoires ainsi que toutes pièces annexes :
 - i) par voie électronique, à chaque arbitre et au Secrétaire général ;
 - ii) par voie électronique et par voie physique, à l'autre Partie ;
- b) le tribunal arbitral et les Parties adresseront au Secrétaire général copie électronique de tous les échanges relatifs à la procédure, y compris les documents afférents ;
- c) sans préjudice de l'application des points e) et f), toutes notifications ou communications du tribunal arbitral, entre ses membres, aux Parties et au Secrétaire général se feront par voie électronique et au surplus si nécessaire par voie physique ;
- d) sans préjudice de l'application des points e) et f), toutes notifications ou communications du Secrétaire général au tribunal arbitral et aux Parties se feront par voie électronique et au surplus si nécessaire par voie physique ;
- e) le présent procès-verbal de cadrage dans sa version signée sera transmis au Secrétaire général par voie électronique ou en (01) exemplaire original ;
- f) la sentence arbitrale dans sa version signée sera transmise au Secrétaire général par voie électronique et par voie physique, en un (01) exemplaire original.

L'ensemble des points prévus par l'article 15 du Règlement d'arbitrage de la CCJA ayant été abordés et la demanderesse, interrogée, n'ayant rien à ajouter, il est mis fin à la réunion de cadrage à 12H30 et le procès-verbal de cette réunion, est établi par le tribunal arbitral et soumis à la signature des parties.

Pour la société Afriland First Bank Côte d'Ivoire, son/ta représentant(e) :

La signature doit être précédée des prénom(s) et nom de la personne et de sa qualité

Jean-Luc D. Varlet, Conseil de Afriland First Bank Côte d'Ivoire
 Co-Arbitre
 VARLET Jean-Luc D.
 Atinoukè Amadou
 12.2022.07.0001

Pour la société Wari Sénégal, son/ta représentant(e) :


La signature doit être précédée des prénom(s) et nom de la personne et de sa qualité

Page 5 sur 6


⑥

Pour le tribunal arbitral


Madame Aminata Touré, co-arbitre



Madame Atinoké Amadou, co-arbitre




Monsieur Sébastien Mancieux, président



cc. Atinoké Amadou <atinoke.amadou@oya.africa>;
 cc. Aminata Touré <mameamantoure@yahoo.fr>;
 cc. Centre d'Arbitrage CCJA <centredarbitrage.ccja@ohada.org>;
 cc. Norcisse Aka <norcisse.aka@ohada.org>;
 cc. Marie Ange Yao <yao.ccja@ohada.org>

Pour Copie Certifiée Conforme
 Lomé, le 11 juillet 2022
Me Essadjolo KPATCHA
 HUISSIER DE JUSTICE



⑦

Arbitrage

sous les auspices de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)
 de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

Affaire 003/2021/ARB

Société Afriland First Bank Côte d'Ivoire
 c.
 Société Wari Sénégal

Maître Jean-Luc D. Varlet
 29 boulevard Clozel
 Immeuble TF, 2^e étage
 25 BP 7 Abidjan 25
 courriel : cabjld.varlet@gmail.com

Directeur général de la société Wari Sénégal
 Immeuble Wari
 20 rue Amadou Assane N'Doye
 Dakar
 courriels: amadou.aliegn@wari.com
 amy.dum@wari.com
 james.bimaye@wari.com
 kloc.dingoc@wari.com
 marina.koken@wari.com

⑨

2^e ORIGINAL

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE PROCEDURE N°1
DATEE DU 09 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux (2022) ;
 Et le Mardi 11 juillet 2022 à 13 heures 50 minutes ;
 A la requête de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de
 l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
 (OHADA), ayant son siège à Abidjan, prise en la personne de son
 représentant légal y demeurant et domicilié.


Nous, Me Essadjolo KPATCHA
 Huissier de Justice près la Cour d'Appel
 et le Tribunal de 1^{er} Instance de 2^e Classe
 de Lomé y demeurant et domicilié, Rue KPOKLEDE
 à Lomé se produisant sans être élu
 d'assistance ECQOGE, par le 84 Jean Paul II
 près des Etoiles,
 Bénin

Avons signifié en tête des présentes remis et laissé à la société Wari
 S.A., ayant son siège à Lomé (Togo), rue des Sarrasins Above,
 représentée par son Directeur Général, y demeurant et domicilié, oap
 étant en ses bureaux et parlant à la personne de son représentant légal
 de l'article 58 du code de procédure civile et ce pendant
 que nous ne comparons pas l'opposant adresse le
 destination pour les délais prévus par
 Copie de l'ordonnance de procédure n°1 datée du neuf (09) juillet
 2022 signée par le Président du Tribunal Arbitral ;

Cette signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE N'EN IGNORE

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie
 de l'ordonnance susvisée ainsi qu'une copie du présent exploit dont
 le coût est de 30.000 F CFA.



⑧

Ordonnance de procédure n°1
 en date de 9 juillet 2022

Dans la procédure arbitrale opposant la société Afriland First Bank Côte d'Ivoire (ci-
 après la demanderesse) à la société Wari Sénégal (ci-après la défenderesse), et conformément
 au calendrier procédural établi lors de la réunion de cadrage tenue par visio-conférence le 13
 mai 2022, la demanderesse a produit son mémoire en demande le 8 juin 2022.

Toujours conformément au calendrier procédural établi lors de la réunion de cadrage, la
 défenderesse avait jusqu'au 8 juillet 2022 à 23H59 GMT (fuseau horaire d'Abidjan et de Dakar)
 pour produire son mémoire en défense. Ce délai est désormais dépassé et le tribunal arbitral n'a
 rien reçu à ce jour.

L'article 19.1 alinéa 2 dernière phrase du Règlement d'arbitrage de la CCJA donne au
 tribunal arbitral le pouvoir de décider d'office l'audition de la demanderesse et de la
 défenderesse (ci-après collectivement les parties). Telle est la décision prise ce jour par le
 tribunal arbitral.

Conformément à ce qui avait été décidé lors de la réunion de cadrage du 13 mai dernier,
 l'audition des parties est fixée au mercredi 20 juillet 2022, à 9H GMT (fuseau horaire
 d'Abidjan et de Dakar).

Sauf demande en sens contraire des parties adressée avant le mercredi 13 juillet 2022 à
 midi GMT (fuseau horaire d'Abidjan et de Dakar), cette audience se tiendra par visio-
 conférence, comme cela avait été prévu également lors de la réunion de cadrage. Un lien pour
 accéder à la visio-conférence sera envoyé ultérieurement.

Le tribunal arbitral tient à rappeler aux parties que, conformément à l'article 19.1 alinéa
 3 du Règlement d'arbitrage de la CCJA, les parties seront invitées lors de cette audience à
 fournir au tribunal arbitral des explications de fait et à lui présenter par tout moyen légalement
 admissible, les preuves qu'il estime nécessaires au règlement du différend.

Le tribunal arbitral tient à rappeler qu'en vertu de l'article 19.2 du Règlement
 d'arbitrage, il peut également décider d'entendre des témoins, experts commis par les parties
 ou toute autre personne, en présence des parties, ou en leur absence à condition que celles-ci
 aient été dûment convoquées.


Le tribunal indique par ailleurs à la demanderesse que dans son mémoire en demande
 elle produit des pièces numérotées de 1 à 5, alors que dans sa Requête aux fins d'arbitrage du
 26 avril 2021 étaient présentées sept pièces numérotées de 1 à 7. La demanderesse ne précise
 pas dans son mémoire en demande si les nouvelles pièces 1 à 5 qu'elle produit se substituent
 ou s'ajoutent aux pièces numérotées de 1 à 7 accompagnant sa requête d'arbitrage. Dans cette
 dernière hypothèse, le tribunal arbitral demande à la partie demanderesse d'adopter une

2/3


⑩

numérotation de ses pièces qui sont exemptes de toute ambiguïté, par exemple en reprenant à compter de 8 la numérotation des pièces accompagnant son mémoire en demande. Un erratum en ce sens et une liste consolidée des pièces produites par la demanderesse devront alors être envoyés par cette dernière au tribunal arbitral, à la partie défenderesse et au secrétariat de la CCJA dès que possible et en toute hypothèse avant l'audience du 20 juillet 2022.

Pour le tribunal arbitral, son président



Pour Copie Conformément
Lomé le 11/07/2022
Me Essadjolo KPATCHA
HUISSIER DE JUSTICE



11

OHADA
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organizaçào para a Harmonizaçào em África do Direito dos Negócios

COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE

**DECISION N°155/2022/CCJA/ADM/ARB
PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE CADRAGE DANS L'AFFAIRE
N°003/2021/ARB/ARB DU 26 AVRIL 2021**

AFFAIRE : AFRILAND FIRST BANK COTE D'IVOIRE
c/
WARI SENEGAL

Dossier : 003/2021/ARB du 26/04/2021

VISA
SO :

LE PRESIDENT DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA

Vu le Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993 relatif à l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, tel que révisé à Québec le 17 octobre 2008 notamment en ses articles 21 à 26 ;

Vu le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, du 23 novembre 2017, notamment en ses articles 10.2 et 15.3 ;

Vu le Règlement intérieur du 02 juin 1999 de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA en matière d'arbitrage en son article 2.4 ;

Vu la Notification de ladite requête à la Société WARI SENEGAL ;

Vu le Mémoire du Défendeur ;

Vu la Convention d'arbitrage conclue par les parties ;

Vu la Décision N°162/2021/CCJA/ADM/ARB du 12 novembre 2021, portant confirmation de Madame TOURE Aminata, Magistrate, aux fonctions de Co-arbitre ;

Vu la Décision N°048/2022/CCJA/ADM/ARB du 04 mars 2022 portant nomination de Me Atindé AMADOU, en qualité de Co-arbitre ;

27 Avenue Dr. JABON, angle Bd L'ARBE, au 1^{er} étage de l'immeuble « les Harmonisateurs » Plateau
41 BP 8762 Abidjan 43 - Côte d'Ivoire - Tél : (223) 27 20 30 34 4307 20 30 24 4927 20 30 23 11
Fax : (223) 27 20 32 40 23 - Site web : CCJA-ORAD.ORG
Email : ccja@ccja-ohada.org ; ccja@ohada.org

13

**SIGNIFICATION DE LA DECISION N°155/2022/CCJA/ADM/ARB
PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DE CADRAGE DANS
L'AFFAIRE N°003/2021/ARB/ARB DU 26 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-deux (2022) ;

Et le Mercredi 13 juillet 2022 à 13 heures 32 minutes ;

A la requête de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), ayant son siège à Abidjan, prise en la personne de son représentant légal y demeurant et domicilié.

Nous, Me Essadjolo KPATCHA
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
de Lomé y demeurant et 1^{er} Classe
à 800 la présidence 0822 500 500
l'immeuble ECOLOGE, rue Dr Jean Paul II
à Lomé


Avons signifié en tête des présentes remis et laissé à la société Wari S.A., ayant son siège à Lomé (Togo), rue des Sarrasins Above, représentée par son Directeur Général, y demeurant et domicilié, qu'étant en ses bureaux et parlant à : par affichage, à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 55 du code de procédure civile et ce par ce que nous ne connaissions pas la nouvelle adresse de la destinataire pour lui de laisser l'acte.

Copie de la décision n°155/2022/CCJA/ADM/ARB portant approbation du procès-verbal de cadrage dans l'affaire n°003/2021/ARB/ARB du 26 avril 2021 ;

Cette signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE N'EN IGNORE

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie de la décision susvisée ainsi qu'une copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA.



12

**SIGNIFICATION DE LA DECISION N°155/2022/CCJA/ADM/ARB
PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DE CADRAGE DANS
L'AFFAIRE N°003/2021/ARB/ARB DU 26 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-deux (2022) ;

Et le Mercredi 13 juillet 2022 à 13 heures 32 minutes ;

A la requête de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), ayant son siège à Abidjan, prise en la personne de son représentant légal y demeurant et domicilié.

Nous, Me Essadjolo KPATCHA
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
de Lomé y demeurant et 1^{er} Classe
à 800 la présidence 0822 500 500
l'immeuble ECOLOGE, rue Dr Jean Paul II
à Lomé


Avons signifié en tête des présentes remis et laissé à la société Wari S.A., ayant son siège à Lomé (Togo), rue des Sarrasins Above, représentée par son Directeur Général, y demeurant et domicilié, qu'étant en ses bureaux et parlant à : par affichage, à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 55 du code de procédure civile et ce par ce que nous ne connaissions pas la nouvelle adresse de la destinataire pour lui de laisser l'acte.

Copie de la décision n°155/2022/CCJA/ADM/ARB portant approbation du procès-verbal de cadrage dans l'affaire n°003/2021/ARB/ARB du 26 avril 2021 ;

Cette signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE N'EN IGNORE

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie de la décision susvisée ainsi qu'une copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA.



14

PREPARONS L'AVENIR DE NOS ENFANTS



* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

prêt Scolaire **TAUX 0%**
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2022



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

